

DE Diplôme d'Etat Alpinisme - FGCMEEESM

Formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne

Site du CREPS

Présentation

La formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne, dite FGCMEEESM, s'inscrit dans le cursus de chaque formation aux métiers de la montagne :

- ⇒ DE Ski - Moniteur national de ski nordique de fond ;
- ⇒ DE Ski - Moniteur national de ski alpin ;
- ⇒ DE Alpinisme - Accompagnateur Moyenne Montagne ;
- ⇒ DE Alpinisme - Guide de Haute Montagne.

Où exerce-t-il ?

Les diplômes de la montagne, délivrés par l'Ecole Nationale des Sports de Montagne, permettent d'exercer :

- dans une association sportive ;
- dans une structure privée (club de vacances, structure de tourisme, bureau de guides, écoles de ski...) ;
- pour une collectivité territoriale après avoir réussi le concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives ;
- à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Conditions d'accès à la formation

- avoir 17 ans révolus à la date d'entrée en formation ;
- être titulaire de l'attestation PSC1 (premiers secours civiques de niveau 1) ou son équivalent ;
- être titulaire de l'une des attestations de réussite suivantes :
 - ⇒ examen probatoire du BEES Alpinisme - Accompagnateur Moyenne Montagne ;
 - ⇒ test technique d'accès au BEES ski alpin ;
 - ⇒ test technique d'accès au BEES ski nordique de fond ;
 - ⇒ test technique d'accès au DE ski - moniteur national de ski nordique de fond ;
 - ⇒ test technique d'accès au DE ski - moniteur national de ski alpin ;
 - ⇒ examen probatoire du DE d'alpinisme - Accompagnateur Moyenne Montagne ;
 - ⇒ examen probatoire du DE d'alpinisme - Guide de Haute Montagne.

Contenu de la formation

- Thématique 1** Cadre juridique des métiers d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement des sports de montagne ;
- Thématique 2** Approche de l'activité économique et touristique des sports de montagne ;
- Thématique 3** Connaissance du milieu naturel montagnard ;
- Thématique 4** Accueil des différents publics, dont le public scolaire, en milieu montagnard ;
- Thématique 5** Physiologie de l'effort adaptée aux sports de montagne.

Certification

La FGCMEEESM est évaluée au moyen d'une épreuve écrite de trois heures, transversale à l'ensemble des thématiques abordées au cours de la formation.

Après réussite à l'examen écrit, une attestation de réussite est délivrée par le ministère chargé des sports.

Les candidats titulaires de l'attestation de réussite aux épreuves de l'examen de la formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne ou de l'attestation de réussite aux épreuves de l'examen de la partie commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif sont dispensés de la formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne.

Particularité(s)

Formation organisée sous la délégation de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM).
 Pour les cours de pédagogie :

- le stagiaire doit être apte à la pratique sportive ;
- les séquences de mise en situation pratique peuvent s'effectuer avec des publics scolaires.


 MINISTÈRE
 DES SPORTS

La Région
 Auvergne-Rhône-Alpes



Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Epreuves de sélection	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale
Session 1	18.10.19	néant	18.11.19	22.11.19	20	examen	35 h

Coût de la formation - tarif révisable au 1^{er} janvier 2020

Frais d'inscription : 30.00 euros
Frais pédagogiques : 245.00 euros

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales, SESAME
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi, CPF, contrat de professionnalisation
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi, MDPH...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation, CPF, reconversion ou promotion par l'alternance, projet de transition professionnelle
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait dans un premier temps en ligne sur le site internet national www.pnmesa.fr
Sélectionnez la session souhaitée et saisissez les informations demandées.

Dans un deuxième temps, téléchargez le dossier d'inscription sur le site Internet du CREPS et adressez-le au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vichy :

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique de la formation.
L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Stéphanie SERRE - Tél. 04 70 59 52 71
E-mail : stephanie.serre@creps-vichy.sports.gouv.fr

Secrétariat de la formation

Delphine GRANDJEAN - Tél. 04 70 59 52 97
Email : delphine.grandjean@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes VICHY

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr